

L'ENIPSE et le SNEG & CO lancent une campagne et une formation sur le consentement.

C'est une question essentielle et prioritaire pour toutes les personnes, à chaque étape de la vie amoureuse et sexuelle. Le consentement, c'est un accord volontaire et réciproque pour faire quelque chose à un moment donné sans se sentir forcé ou influencé. Quand il s'agit de relations romantiques, intimes et/ou sexuelles, c'est l'accord qu'une personne donne à une ou à plusieurs autres pour être séduite, draguée, touchée, embrassée ou pénétrée et ce dans toutes les pratiques, des plus communes aux plus extrêmes dites BDSM. Lorsque le consentement n'est pas respecté, il s'agit d'une situation de contraintes et de violences pouvant être punie par la Loi.

Ce sujet est aujourd'hui mis en lumière dans une nouvelle campagne au graphisme impactant, proposée par l'ENIPSE et le SNEG & CO.

- Deux affiches, en français et en anglais seront diffusées via le plus gros réseau d'établissements LGBTQI et libertins en Europe (plus de 700), ainsi qu'à des fondations, associations, centres de dépistage partenaires des deux structures. Le premier tirage est de 5000 exemplaires.
- Pour amplifier les effets bénéfiques de cette campagne, une formation modulaire sur cette thématique est proposée aux membres du personnel exerçant dans les lieux gay, lesbiens, friendly et libertins, adhérents ou non du SNEG & CO, selon le modèle à succès mis en place depuis maintenant plus de 30 ans. Dans ce module de sensibilisation, il est rappelé pourquoi le consentement doit être spécifique (pouvoir dire oui à certains gestes, non à d'autres), réversible pendant la relation, clair et explicite (quelqu'un qui garde le silence ne donne pas son consentement), libre (sans contraintes, abus de pouvoir ou de confiance). Des éléments concrets sont présentés pour orienter les victimes, ainsi que des éléments juridiques et des ressources documentaires. Ces formations synthétiques (déjà proposées sur la prévention, le chemsex, les IST et bien d'autres sujets) sont menées par le réseau ENIPSE composé aujourd'hui d'une quarantaine de chargés de prévention, ainsi que d'un réseau d'intervenants professionnels qualifiés en santé mentale. Les modules bénéficient d'un taux de satisfaction mesurée de 95%. Ce dispositif qui a fait ses preuves permet au personnel des établissements de diffuser des messages clés de santé publique et de garantir sécurité et écoute aux personnes qui fréquentent ces lieux de sociabilité.

Contact



Sylvain GUILLET
Directeur national ENIPSE
06 09 38 18 14



Contact



Rémi CALMON
Directeur Exécutif

06 13 01 68 88